



**PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2022-065

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022

Sommaire

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2022-04-15-00001 - Arrêté portant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la 1ère campagne 2022 (3 pages) Page 3

DREAL NA /

R75-2022-04-14-00002 - Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard Administration générale 14042022 (25 pages) Page 7

R75-2022-04-14-00003 - Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard Ordonnancement Secondaire 14042022 (10 pages) Page 33

DREAL Nouvelle Aquitaine / DZDS

R75-2022-04-12-00002 - ARRETE du 12/04/2022 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, exploités par l'entreprise GT Logistics (3 pages) Page 44

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités de
Nouvelle-Aquitaine

R75-2022-04-15-00001

Arrêté portant la liste des personnes morales de
droit privé habilitées à recevoir des contributions
publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide
alimentaire pour la 1ère campagne 2022



Arrêté du 15 avril 2022

n°

portant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 266-1 et L266-2, R. 266-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

VU l'arrêté n° R75-2021-11-19-00002 du 19 novembre 2021 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU le décret du Président de la République en date du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Pascal APPREDERISSE en qualité de, directeur régional de la DREETS de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de région, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal APPREDERISSE, directeur régional de la DREETS de la région Nouvelle-Aquitaine, en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté n° DREETS – 2022 – 009 du 3 mars 2022 de Monsieur Pascal APPREDERISSE directeur régional de la DREETS de la région Nouvelle-Aquitaine portant subdélégation de signature en matière d'administration générale à Madame Véronique CASTRO directrice régionale adjointe, en charge du pôle solidarités de la DREETS Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE :

Article premier : La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Nouvelle-Aquitaine à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	SIREN	Siège social			Première habilitation ou renouvellement	Durée habilitation
		Adresse	CP	Ville		
Le Gua Solidarité	89 434 640 200 015	28, rue Saint Laurent	17600	LE GUA	Renouvellement	5 ans
Association la 58ème	52 859 098 700 020	Darwin éco-système/87 quai de Queyries	33100	BORDEAUX	Première demande	3 ans
DAKHLA OUED EDDAHAB 1884	85 273 283 300 011	127, rue Charles Tournemire	33000	BORDEAUX	Renouvellement	5 ans
La p'tite aide	80 447 477 300 012	9bis, le Bourg	33230	LES PEINTURES	Première demande	3 ans
Solidarités mamans (papas solos)	90 862 801 900 014	3, impasse de la Grabotte	64320	SENDETS	Première demande	3 ans
Eglise évangélique centre chrétien Béree	80 363 669 500 014	5, allée Louis Daubenton	87280	LIMOGES	Première demande	3 ans

Article 2 : L'habilitation est délivrée aux structures pour la durée indiquée dans le tableau de l'article 1^{er} à compter de la signature du présent arrêté.

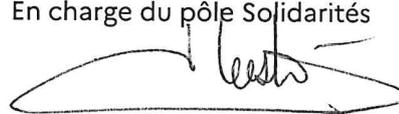
Miniparc 2
8, rue André Lavignolle
33300 BORDEAUX

Article 3 : En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux – BORDEAUX9, rue Tastet 33000 BORDEAUX.

Article 4 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le

P/le directeur régional et par délégation,
La Directrice régionale adjointe
En charge du pôle Solidarités



Véronique CASTRO

DREAL NA

R75-2022-04-14-00002

Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne
Médard Administration générale 14042022



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur

Décision de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, du 17 février 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I – Administration générale

ARTICLE 1 : En cas d'absence de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle LASMOLES : codes A1, A52, B, C, D, H
- Jacques REGAD : codes A1, A52, D, E, G1, G3, G4, H
- Olivier MASTAIN : A1, A52, D, E, F, G2, H, I2,
- Jean-Pascal BIARD : codes A, D, H

En cas d'absence d'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

Pour la mission de soutien à la direction (MSD)

Pôle animation, communication, cohésion

Nathalie LOOTVOET, cheffe du pôle animation, communication, cohésion : code A1

Pôle coordination, conseil, management

Romain VACHON, chef du pôle coordination, conseil management : code A1

Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

David GIMONET, adjoint à la cheffe de délégation : codes A1, A52

Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de la mission d'appui à la stratégie en région : codes A1, A26 à A42, A52

Annabelle DESIRE, adjoint au chef de la mission d'appui à la stratégie en région : codes A1, A26 à A42, A52

Pôle service social régional

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : code A1

Pôle Pilotage des moyens en région

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : code A1

Pôle appui aux services et développement des compétences

Audrey GUILMART-DELACOSTE, responsable de pôle: code A1

Pôle pilotage des ressources humaines ZGE

Laurence AUCHER, Responsable de pôle : codes A1, A26 à A42,

Pour la mission Transition Ecologique

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : Codes A1, A52, D1 à D5,

Projet climat – énergies renouvelables

Gilles GARCIA, chef de projet : code A1

Projet acteurs économiques

Patrice GREGOIRE, chef de projet: code A1

Projet partenariats

Valérie DUBOURG, cheffe de projet : code A1

Projet filières – matériaux biosourcés

M. Philippe GARIN, chef de projet : code A1

Projet territoires en transition

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : code A1

Projet économie circulaire - bas carbone

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : code A1

Pour la mission connaissance et analyse des territoires

Jérôme STAUB, chef de la mission, code A1, A52

Pour la Mission Evaluation Environnementale

Pierre QUINET, Chef de la mission évaluation environnementales : codes A1, A52, I2

Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission évaluation environnementale : codes A1, A52, I2

Pôle plans schémas programme

Anthony LE ROUSIC, Chef du pôle plans schémas programmes : codes A1, I2

Pôle projets

Jamila TKOUB, Cheffe du pôle projets : codes A1, I2

Pour le Service Supports Mutualisés

Didier CAISEY , Chef de service : codes A1, A29 à A42, A52

Département technique informatique et logistique

Marie BASTIAT, Cheffe du département technique informatique et logistique : A1, A50

Cédric MECHEKHAR Adjoint au chef du département technique informatique et logistique : A1, A50

Unités logistiques

Vanessa BOERO, Adjointe au chef de l'unité logistique Bordeaux : code A1, A50

Eric PEYRONNET, Chef de l'unité logistique Limoges : code A1, A50

Franck BERNERON, Chef de l'unité logistique Poitiers : code A1, A50

Unités Informatiques

Jean-Louis CHIOZE, Chef de l'unité informatique Bordeaux : code A1

Pascal LAUSSAT, Chef de l'unité informatique Poitiers : code A1

Freddy LARIVIERE, Chef de l'unité informatique Limoges : code A1

Département financier et comptable

Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable: code A1

Marie-Gaëlle SAEZ Responsable de la mission qualité comptable : code A1

CPCM Limoges: Laurent CHARLES, Responsable du CPCM ; Nicole GOURCEROL, Adjointe au responsable CPCM ; Amandine DOFUNDO, responsable de l'unité marchés complexes et DIRCO ; Delphine PHALIPPOUT, appui responsable unité comptable DRAAF DDI : code A1

CPCM Bordeaux: Isabelle PORCHERON, Responsable du CPCM ; Engerrand POUPINEAU, responsable de l'unité comptable 1; Deborah FONTANIER, responsable de l'unité comptable 3 : code A1

CPCM Poitiers: Anne-Marie VITA-BEAUFILS, Responsable du CPCM ; Sylvie MARTIN, responsable de l'unité comptable DREAL : code A1

Département Ressources Humaines Mutualisées

Alexandra DE ASSIS cheffe du département ressources humaines mutualisées (jusqu'au 30 avril 2022) : codes A1, A29 à A42

Mélanie POUVEREAU, adjointe à la cheffe de département : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie-Retraite Limoges

Cyrille MEROT, chef d'unité : codes A1, A29 à A42

Hélène PAULIAT, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie Bordeaux

Dorothee MONCHAUX, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Unité retraite Bordeaux

Jean-Claude MONGE, chef d'unité : code A1, A29 à A42

Unité gestion accidents et maladie Bordeaux

Véronique PRADET, cheffe d'unité : code A1

Pour le Secrétariat Général

Benoît LOMONT, Secrétaire général : codes A1 à A27, A41, A43 bis et A44 à A54, D6, H

Laurent BORDE, Secrétaire général délégué : codes A1 à A27, A41, A43 bis et A44 à A54, D6, H

Aurélien DRAPIER, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Département affaires juridiques

Aude BLANCHARD, Cheffe du département affaires juridiques : code A1

Agnès BESSIERES, adjointe au chef du département affaires juridiques : code A1

Françoise RIVAS, Cheffe de la division affaires juridiques et commande publique Poitiers : code A1

Département ressources humaines

Sylvie BARRIERE-GRIAS, Cheffe de département : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Stéphane VERRON, adjoint à la cheffe de département RH et chargé du dialogue social : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6, H

Benoît COGNAC, Chef de division ressources humaines : codes A1 à A27, A41 et A44 à A52, H

Orla AUXEMERY, Cheffe de division formation recrutement : code A1, A53, A54

Département moyens et gestion financière

Bernard FOURNET, Chef de département : codes A1, A46 à A52

Dolorès TONNET, Cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A46 à A52

Nathalie POEY, cheffe du pôle Conditions de travail: code A1

Division de proximité Limoges

Danièle CARRIER, Cheffe de division : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54,

Division de proximité Bordeaux

Séverine GODIN, Cheffe de division : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54,

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54,

Pour le Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Département Sécurité industrielle

Séverine LONVAUD, Cheffe de département : code A1

Division risques accidentels

Cédric MONTASSIER, Chef de division risques accidentels : code A1,

Division équipements sous pression

Eric MOULARD, Chef de division équipements sous pression : code A1,

Division canalisations

Chrystelle FREMAUX, Cheffe de division canalisations, coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1,

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, Chef du département risques chroniques : code A1

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de département : code A1

Jacques GERMAIN, Chargé de mission Carrières : code A1,

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI: codes A1, E1

Division mines et après-mines

Monique ALLAUX, Adjointe au chef de département, cheffe de la division mines et après-mines : codes A1, E1,

Division mines et après-mines uranium

Christophe SIMBELIE, Chef de la division mines et après-mines uranium : codes A1,

Division énergie

Julien MORIN, chef de la division énergie : codes A1, E1

Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports:

Michel DUZELIER, Chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Département administratif et financier

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier : code A1

Lydie LABBE, Adjointe au chef de département : code A1

Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux

Béatrice PANCONI, Chef du département investissements sur routes nationales – Bordeaux : codes A1, C, D1, D2, D4, D5

Patrick PRAT, Responsable d'opérations: code A1,C

Cyril EDMOND, responsable d'opérations : code A1, C

Michel GARDERE, Responsable d'opérations : code A1, C

Philippe DARLES, Responsable d'opérations : code A1, C

Christine CERVERA-NERIN, Responsable d'opérations : code A1, C

Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers

Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales – Poitiers : codes A1, C, D1, D2, D4, D5

Claudine DUPONT, Responsable d'opérations : code A1, C

Olivier STONS, Responsable d'opérations: code A1, C

Stéphanie CADIOT, Responsable d'opérations : code A1, C

Anne-Solenne CARON, Responsable d'opérations : code A1, C

Rémi ROUILLAT, Chef de l'unité foncier : codes A1, C2, D2, D5

Stéphane PICARD, Responsable d'opérations : code A1, C

Bernard KENKLE, Responsable d'opérations : code A1, C

Département mobilité et infrastructures ferroviaires

Stéphane MORANCAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires : codes A1, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, Adjointe au chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Département régulation des transports routiers

Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au Chef de service, domaine régulation et contrôle des transports : codes A1, B, D

Division régulation des transports routiers Sud

Véronique MIGUEL, cheffe de la division régulation des transports routiers Sud : codes A1, B, D

Christelle DUFRECHE, Cheffe de l'unité Registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Dominique PHARISIEN, Adjointe à la Cheffe de l'unité registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Gilles LECLERC, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : codes A1, B

Yves ZEL, Responsable du secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Vincent DUMEAU, Adjoint au responsable secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Joëlle BROUCA, Responsable du secteur sud – contrôle des transports terrestres (64 – 40) : codes A1, B14

Jacqueline OUVRIE, Adjointe au chef du secteur sud – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Stéphane ALEX, Responsable du secteur est (24-47) – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Division régulation des transports routiers Nord

Jacques BRUNIE, Chef de l'unité registre des transports – Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

James ROBINEAU-FAZILLEAU, adjoint au chef de l'unité registre des transports – Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

Robert BIAVA, Chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Jean-Luc SOIRAT, adjoint au chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Valéry PERRIN, Responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres (Poitiers) : codes A1, B14

Khaled LEFTI, Responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres (Niort) : codes A1, B14

Willy DE PETRIS, Responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres (Périgny) : codes A1, B14

Chantal DEBIAIS, Responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres (Nersac) : codes A1, B14

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, Cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Département aménagement et paysage

Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : codes A1, D1 à D5

Mission littoral

Christophe BELOT, chef de la mission : codes A1, D1 à D5

Département Habitat

Fabien COUPE, Chef du département habitat : codes A1, D1 à D5

Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat : codes A1, D1 à D5

Bénédicte CHAUTARD, Cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, Chef du pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, D1 à D5

Pour le Service Patrimoine Naturel

Fabrice CYTERMANN, Chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité Continuités et espaces naturels

Alain VEROT, Chef du département biodiversité continuités et espaces naturels : codes A1, G1, G3, G4

Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance : codes A1, G1, G3, G4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, Cheffe du département eau et ressources minérales : codes A1, G1, G3, G4

Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service risques naturels et hydrauliques : codes A1, A45, A52, F, G2

Laetitia NICOLAY, Ajointe au chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE : codes A1 , A52

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, Cheffe de département : code A1, A52, G2

Département ouvrages hydrauliques

Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques : codes A1, A52, F, G2

Xavier ABBADIE, Patrick FAYARD, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Cyril PETITPAS, Pauline ARDAINE, Sylvie TRARIEUX, Arnaud PAYET, Gisèle PALADINI : code F, G2

Florian VARRIERAS, adjoint au chef de département :: codes A1, A52, F, G2

Valérie FLOUR, Emmanuel CREISSELS, Patrick THOMAS, Isabelle REUILLE, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Adrien ANINAT : codes F, G2

Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Yan LACAZE, Chef de département : codes A1, A52, G2

Division Prévision des crues

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, Dominique OLLIVIER, François PERON, Bernard SABOURIN, Hamid LA-ROUI, Vincent DOURDET, Sanda GENIN, Romane PERRIN, Quentin BLEIRAD, Alexandre DANNE-CALLEGARI : code G2

Division hydrométrie

Sylvain CHESNEAU, Chef de la division hydrométrie : codes A1, A52, G2

Pierre BERTRANNE, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'unité : codes A1, A52

Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente

Isabelle LEVAVASSEUR cheffe de département HPC VCA : codes A1, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint au chef de département : codes A1, A52, G2

Kevin BECK, Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Eric PELHATE, Cédric DUGAST, Régis CHABOT, Dominique GILAIZEAU, Christophe ASTIER : code G2

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A52, G2

Alexandre BRETTON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Sylvain DUMONTEIL : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), Nathalie MERCIER (SRNH), Catherine ALLAIN (SRNH), Mickaël COURREGES (SRNH), Emilie DUPONT (SRNH), Bernard HERY (SRNH) : code G2

Pour les unités départementales

Pour le département de la Gironde

Olivier PAIRAULT, Chef de l'unité départementale de la Gironde: codes A1, A52

Peggy HARLE, adjointe au Chef de l'unité : codes A1, A52

Céline FANZY, responsable de la cellule risques chroniques : code A1

Yolande PEGUIN, responsable de la cellule carrière déchets: code A1

Jean-Christophe COURSEAU, responsable de la cellule véhicules: code A1

Stéphane DORE, cellule véhicules: code A1

Pour les départements du Lot et Garonne et de la Dordogne

Sébastien MOUNIER, Chef de l'unité bi-départementale Dordogne et Lot et Garonne : codes A1, A52

Christian REUTENAUER, Adjoint au chef de l'unité bi-départementale Dordogne et Lot et Garonne : codes A1, A52

Pour le département des Landes

Annick De MENORVAL, cheffe de l'unité départementale des Landes : codes A1, A52

Pour le département des Pyrénées Atlantiques

Georges DERVEAUX, Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Nordine AITALI, Adjoint au Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Xavier VIAMONTE adjoint au chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1, A52

Pour le département de la Charente,

Jean-François MORAS, Chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A1, A52

Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A1, A52

Didier CHAUMEAU, Responsable de la subdivision véhicules Charente : codes A1,

Emilie GLEMET subdivision environnement Charente : codes A1,

François-Xavier DUBAN subdivision environnement Charente : codes A1,

Pour le département de la Vienne,

Jean-François MORAS, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A1, A52

Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A1, A52

Pierre BUSSON, subdivision environnement Vienne : code A1

Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :

Charles-Henri TAVEL, Chef de l'unité bi-départementale des Deux Sèvres et de la Charente-Maritime : codes A1, A52

Jean-Philippe GIONTA, adjoint au Chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52,

Pour les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse

Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Anne PERREAU, Adjointe au responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur

Restent soumis au visa d'Alice-Anne MÉDARD, de Christian MARIE, d'Isabelle LASMOLES, de Jacques REGAD, d'Olivier MASTAIN ou de Jean-Pascal BIARD tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à effet de signer les marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution.

Demeurent réservés à la signature du préfet la décision d'attribution et la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées, ainsi que les décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation.

Cette subdélégation ne s'applique pas non plus aux avenants ou aux modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées.

– Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP.

– Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint, pour le BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ; le BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ; le BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État et le BOP 363 compétitivité.

– Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,

- BOP 203 : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 : action1 : Sites, paysages, publicité
- BOP 362 : Ecologie

– Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 159 : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité

– Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,

- BOP 181 : prévention des risques ;
- BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 : action1 : Sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants.

Pour le BOP 217 CPPEDMD

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, Chef de Mission ; Annabelle DESIRE, Adjointe au chef de mission ;

Service Supports Mutualisés (SSM) :

Didier CAISEY, Chef de service;

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière

Séverine GODIN, Cheffe de division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Pour le BOP 203

Service Déplacements Infrastructures et Transports

Michel DUZELIER, chef de service ; Gilles PINEL, Chef du département régulation des transports routiers ;

Béatrice PANCONI, Cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux, Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef de département

Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Véronique MIGUEL, cheffe de la division régulation des transports routiers Sud ; Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports terrestres Sud ;

Dans la limite de 25 000 € H.T : Claudine DUPONT ; Olivier STONS, Stéphanie CADIOT, Anne-Solenne CARON, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE responsables d'opérations ; Rémi ROUILLAT, chef de l'unité foncier

Dans la limite de 25 000 € H.T : Philippe DARLES, Michel GARDERE, Patrick PRAT, Cyril EDMOND, Christine CERVERA-NERIN responsables d'opérations ;

Pour le BOP 113

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service ; Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service ; Alain MOUNIER.

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

Délégation zonale de défense et de sécurité

David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Pour le BOP 113 action 1

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service, Jennifer LIEGEOIS, adjointe à la cheffe de service ; Bruno

LIENARD, adjoint au chef de département aménagement et paysage

Pour le BOP 135

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service, Jennifer LIEGEOIS, adjointe à la cheffe de service ; Fabien COUPE, Chef du département Habitat,

Pour les BOP 181 et 174

Service Environnement Industriel (SEI) :

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 181

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, Chef de service ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ; Corinne MOUAD-DINE, Responsable du bureau administratif; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef du département ouvrages hydrauliques; Isabelle LEVAVASSEUR cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente .

Délégation est également donnée à Pierre-Paul GABRIELLI, Laetitia NICOLAY et Agnès CHEVALIER pour les actes relatifs au Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Pour le BOP 159 EIGM et BOP 217 CPPEDMD

Mission transition Ecologique :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 159

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, Chef de mission ; Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission.

Pour le BOP 362

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service ; Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service ; Alain MOUNIER, chef du département appui support et transversalités.

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, Chef de service ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière

Mission transition Ecologique :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

ARTICLE 4 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 11 février 2022 .

ARTICLE 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 14 avril 2022

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in blue ink, reading "A.A. Médard", is visible on a white background. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Alice-Anne MÉDARD

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p style="text-align: center;">A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE –</p> <p><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,</u></p> <p><u>- pour les fonctionnaires des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></p> <p><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité</u></p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>A1 Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail;</p> <p>A2 Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires;</p> <p>A3 Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;</p> <p>A4 A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés</p> <p>et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;</p> <p>A5 Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire,, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 :	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 ^{er} du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils	
	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	<p>Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; - Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire. 	
	A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	entreprise.	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	Au congé de formation professionnelle, Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences, Au congé pour formation syndicale ;	
A20	Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ; Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.	
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue mal-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	adie ou de longue durée et de congé parental	
A26	Au recrutement des agents contractuels relevant de l'article 6 quater et de l'article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A 27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A 28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<u>II Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine.</u>	Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019
	Les décisions relatives :	Arrêté du 29 décembre 2016
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire,	Arrêté du 26 décembre 2019
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation - le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période	
A33	A l'avancement : — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;	
A34	Aux mutations :	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<ul style="list-style-type: none"> — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ; 	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2ème au 4ème groupe	
A37	<ul style="list-style-type: none"> — A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ; — A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; — Au détachement ; — A l'intégration directe ; — A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ; — A la réintégration après détachement, disponibilité. 	
A38	<p>A La cessation définitive de fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'admission à la retraite ; — l'acceptation ou le refus de la démission ; — le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; — la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire 	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<u>III Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<u>IV- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et</u>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><u>emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité, affectés dans une direction départementale interministérielle de la région Nouvelle-Aquitaine</u></p>	
A42	<p>Pour les fonctionnaires, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, de A16 à 17, de A19 à A24, A27 et 29 de la présente décision</p> <p>Pour les agents contractuels, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, A14, A16, de A19 à A22, A24 et A26 de la présente décision,</p> <p><u>V Autres actes de gestion :</u></p>	
A43	<p>Pour tous les agents éligibles à la NBI :</p> <p>les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux</p>	
A43 bis	<p>les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.</p>	
A44	<p>L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.</p>	
A45	<p>Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.</p>	
A46	<p>Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail</p>	
A47	<p>Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant</p>	
A48	<p>Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile</p>	Circ. N° 2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	<p>Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.</p>	Arrêté du 2 février 1993
A50	<p>Autorisation de conduite des engins de l'Etat</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A51	Ordre de mission permanent	
	Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
	<p style="text-align: center;"><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></p> <p style="text-align: center;"><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></p> <p>B1 Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.</p> <p>B2 Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.</p> <p>B3 Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports</p> <p>B4 Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers</p> <p>Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes.</p> <p>Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.</p> <p>B5-1 Délivrance des autorisations de transport international</p>	<p>Articles R.3113-2 à R.3113-48 du code des transports</p> <p>Articles R.3211-7 à R.3211-47 du code des transports</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).</p> <p>Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports</p> <p>Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié (transports de marchandises).</p> <p>Art R1422 du code des transports (Commissionnaires).</p> <p>Décret N° 99-752 du 30/08/1999 modifié (transports routiers de marchandises)</p> <p>Arrêté du 12/7/2000</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	(hors communauté européenne) bilatérales	
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3/01/08 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
	Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.	
	Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de trans-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	port, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
	C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES	
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	
	D - HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,	
D1	Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de Collectivités Locales ou leurs Établissements Publics, aux Directeurs de Société d'Économie Mixte ou d'Établissements Publics relatives à : <ul style="list-style-type: none"> • l'animation des études ; • l'envoi des rapports et comptes-rendus ; • aux aides aux entreprises. 	
D2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D3	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région.	
D4	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D5	Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
D6	Les contrats de travail des Architectes-Conseils et Paysa-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p>	
<p style="text-align: center;">H - <u>REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u></p> <p>Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.</p> <p style="text-align: center;">I - <u>AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u></p>		
I1	<p>Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
I2	<p>Les accusés de réception de saisie de l'autorité environnementale.</p> <p>Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.</p> <p>Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets</p> <p>Les contributions aux cadrages préalables amonts pour les plans, projets et programmes.</p>	

DREAL NA

R75-2022-04-14-00003

Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne
Médard Ordonnancement Secondaire 14042022



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82 n°213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 15 avril 2019 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, portant délégation de signature à Mme Alice-Anne MÉDARD pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées au titre de l'action 6 « plan d'actions gouvernemental pour le marais poitevin » du BOP 162 « interventions territoriales de l'État » ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2021 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : subdélégation de signature est donnée à :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué,
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint,

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport ;
- 205 : affaires maritimes ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- 181 : prévention des risques.

Subdélégation de signature est également donnée à Christophe PICOULET, Chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission d'appui à la stratégie en région, et Gaël AL-GRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, Cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135)
- Michel DUZELIER, Chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203)
- Pierre-Paul GABRIELLI, Chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181)
- Fabrice CYTERMANN, Chef de service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113)

à effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint pour les BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (Titre 2) ;
- Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 : paysage, eau et biodiversité ;

- BOP 159 : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 362 : Ecologie ;

- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour :
 - BOP 181 : prévention des risques ;

aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :

- Fabrice CYTERMANN pour les BOP 113 et BOP 362,
- Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 et BOP 362,
- Samuel DELCOURT pour le BOP 174,
- Pierre-Paul GABRIELLI pour le BOP 181,
- Michel DUZELIER chef de service déplacement, infrastructures, transports pour le BOP 203,
- Patrice DELBANCUT pour le BOP 159,
- Benoît LOMONT pour le BOP 217 CPPEDMD (Titre 2) et le BOP 363

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

Pour les BOP 217

- **Titre 2 et Hors Titre 2**

- Christian MARIE, Directeur régional délégué
- Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, Chef de mission, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission, Gaël ALGRANTI, Responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ; ;

Séverine GODIN, Cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, Adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Dolorès TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.

Danièle CARRIER, Cheffe de la division de proximité Limoges ; Christine SABATHIE, Adjointe à la cheffe de division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Service Supports Mutualisés (SSM)

Didier CAISEY, Chef de service ; Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable ; Alexandra de Assis, cheffe du département ressources humaines mutualisées (jusqu'au 30 avril 2022) ; Mélanie POUVEREAU, adjointe à la cheffe de département ressources humaines mutualisées chacun dans son domaine de compétences.

Véronique PRADET, cheffe de l'unité gestion des accidents et maladie, dans son domaine de compétences et dans la limite de 1 000€ TTC.

- **Hors Titre 2**

- Jacques REGAD, Directeur adjoint (action 6)

Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Valérie DUBOURG, cheffe de projet partenariats ; Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ; Patrice GREGOIRE chef de projet acteurs économiques ; Gilles GARCIA chef de projet climat- énergies renouvelables ; Sylvie FRUGIER cheffe de projet territoires en transition ; Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission de soutien à la direction

Nathalie LOOTVOET, Cheffe du pôle animation, communication, cohésion ; Romain VACHON, chef du pôle coordination, conseil, management stratégique

Service Supports Mutualisés (SSM)

Marie BASTIAT, cheffe du département technique informatique et logistique ; Cédric MECHEKHAR, adjoint au chef du département technique informatique et logistique; Jean-Louis CHIOZE, Responsable de l'unité informatique de Bordeaux ; Pascal LAUSSAT, Responsable de l'unité informatique de Poitiers ; Freddy LARIVIERE, Responsable de l'unité informatique Limoges ; Vanessa BOERO, adjointe au responsable unité logistique de Bordeaux ; Eric PEYRONNET, Responsable de l'unité logistique de Limoges ; Franck BERNERON, Responsable de l'unité logistique Poitiers ;

Mission Connaissance et Analyse des Territoires (MICAT)

Jérôme STAUB, Chef de la mission

BOP 159

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, Chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ; Valérie DUBOURG, cheffe de projet partenariats ; Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ; Patrice GREGOIRE chef de projet acteurs économiques ; Gilles GARCIA chef de projet climat- énergies renouvelables ; Sylvie FRUGIER cheffe de projet territoires en transition ; Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, Chef de mission ; Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission ; Anthony LE ROUSIC, Chef du pôle plans schémas programmes ; Jamila TKOUB, Cheffe du pôle projets ; Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission

BOP 203

Service Déplacements Infrastructures et Transport

Michel DUZELIER, Chef du service ; Gilles PINEL, Chef du département régulation des transports routiers ;

Béatrice PANCONI, Cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux, Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe du chef du département administratif et financier ; Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ; Claudine VAILLANT-BUFFIN, gestionnaire financière ; Catherine DRASIN, gestionnaire financière ; Séraphine LEHACAUT, chargée de gestion financière ; Christine TISSIER, chargée de gestion financière ;

Stéphane MORANÇAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;

Véronique MIGUEL, cheffe de la division régulation des transports routiers Sud ; Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports terrestres Sud ;

Claudine DUPONT; Patrick PRAT, Michel GARDERE, Philippe DARLES, Cyril EDMOND, Olivier STONS, Stéphanie CADIOT, Anne-Solenne CARON, Stéphane PICARD, Christine CERVERA-NERIN, Bernard KENKLE responsables d'opérations. Rémi ROUILLAT, chef de l'unité foncier et compensations.

Pour la certification du service fait : Laurent QUERTAN, Gil LUXEY, Florent LOPEZ, Sandra MOCZYGEBA , Lu-dienne VERGEAU, Léa BOULIERE (à compter du 1/07/2022), adjoints aux RDO, Didier MONNETREAU, Char-lène GUILLOTEAU, Sophie ROY, Dominique LABOUREUR.

BOP 113

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service

Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités ; Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ; Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;

Alain VÉROT, Chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département.

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA Cheffe du département eau et ressources minérales ; Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe de département ;

Julien PELLETTANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint au chef de département ;

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Délégation zonale de défense et de sécurité

David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

- [Bop 113 action 1](#)

Direction

Olivier MASTAIN, Directeur adjoint

Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département aménagement et paysage.

Pour les BOP 135

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département aménagement et paysage ; Fabien COUPE, chef du département habitat ; Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef de

département administratif et financier ; Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ; Séraphine LEHACAUT, chargée de gestion financière ; Christine TISSIER, chargée de gestion financière ;

- BOP 135 UTAH action 4 et 7

Direction

Jacques REGAD, Directeur adjoint

Mission Transition Ecologique

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ; Philippe GARIN, Chef de projet économie verte et circulaire.

BOP 162

- Action 6 « Plan d'actions gouvernemental pour le marais poitevin », titre 6

Christian MARIE, Directeur régional délégué

Jacques REGAD, Directeur adjoint

Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe

Olivier MASTAIN, Directeur adjoint

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département aménagement et paysage.

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service, Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités

BOP 174

Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service, David SANTI, Chef du département énergie ; Pierre ESCALE, coordonnateur régional de l'activité véhicule.

BOP 181

Service Environnement Industriel

Samuel DELCOURT, Chef de service ; Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service ; Séverine LONVAUD, Cheffe du département sécurité industrielle ; Christophe MARTIN, Chef du département risques chroniques ; David SANTI, Chef du département énergie ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ; Corinne MOUADDINE, Responsable du bureau administratif, Mickael BEAUQUIN, assistant comptable, David FRYDMAN, gestionnaire comptable ; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques ; gestionnaire comptable et administrative; Isabelle LEVAVASSEUR, Cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe de département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Yan LACAZE, chef de département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ; Florian VARRIERAS, adjoint au chef de département ouvrage hydraulique ; Fabrice MICHAUD, adjoint au chef de division hydrométrie Vienne Charente Atlantique) ; Sylvain CHESNEAU, chef de la division hydrométrie Gironde Adour Dordogne ; Laurent

BEAUFILS, technicien ; Alexandre BRETHON, responsable de pôle hydrométrie ; Didier BRETON, technicien ; Pierre BERTRANNE, chef de l'antenne hydrométrie Adour ; Hervé LAVAL, chef de l'antenne hydrométrie Dordogne ; Stéphane RENWEZ, chef de l'antenne hydrométrie Gironde.

Délégation est également donnée à Pierre-Paul GABRIELLI, Laeticia NICOLAY et Agnès CHEVALIER pour les actes relatifs au Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

- BOP 181- Action 9

Secrétariat général

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, Cheffe division proximité Bordeaux, Martine PONCIN, Adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Dolorès TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers

Division ASN Bordeaux

Simon GARNIER chef de division

BOP 354 et BOP 723

Christian MARIE, Directeur régional délégué

Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, Cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, Adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Dolores TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Danièle CARRIER, cheffe de la division de proximité Limoges ; Marie-Christine SABATHIE, division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget

BOP 362

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, Chef de service, Bénédicte GUERINEL, Adjointe au chef de service,

Alain MOUNIER, Chef du département Appui Support Transversalités ; Michèle FOURGNAUD, chargée de gestion comptable et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ; Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;

Alain VÉROT, Chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département.

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA Cheffe du département eau et ressources minérales ; Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe de département ;

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjointe au chef de département ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, Chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service; Laetia NICOLAY, adjointe au chef de service ; Corinne MOUADDINE, Responsable du bureau administratif, Mickael BEAUQUIN, assistant comptable; Agnès CHEVALIER, Cheffe du département risques naturels ; Jean HUART chef de département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS, Adjointe à la cheffe de service ; Bruno LIENARD, Adjoint au chef de département aménagement et paysage ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Lydie LABBE, chargée de mission, Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire Séraphine LEHACAUT, chargée de gestion financière, Christine TISSIER, chargée de gestion financière ;

BOP 363

Secrétariat général (SG)

Jean-Pascal BIARD, Directeur adjoint

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Darmi MADI ATTOUMANI, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, Cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, Adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Dolores TONNET, Cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Danièle CARRIER, cheffe de la division de proximité Limoges ; Marie-Christine SABATHIE, division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Section II : subdélégation de signature en matière de traitements et salaires, notamment les documents de liaison avec les comptables assignataires:

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à Didier CAISEY, Chef du service supports mutualisés ;

Alexandra DE ASSIS cheffe du département ressources humaines mutualisées (jusqu'au 30 avril 2022) ; Mélanie POUVEREAU, adjointe à la cheffe du département ressources humaines mutualisées ;

Dorothee MONCHAUX, cheffe d'unité gestion administrative et paie Bordeaux.

Cyrille MEROT, chef d'unité gestion administrative-paie-retraite DDI ;

Hélène PAULIAT, cheffe d'unité gestion administrative-paie-retraite DIRCO ;

Section III : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Mission de soutien à la direction : Bernard ARISTIPE, Marie-Isabelle KURZAWINSKI, Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD,

DZDS: Jocelyne TONDA

MEE: Sarah DAL ZOVO, Dany FURT,

MTE: Caroline BECHADE, Brigitte ROYER

SEI: Michelle GONZALES, Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Samuel DELCOURT,

MASR: Christelle BRUCY

SG: Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Xavier RIEHL, Christine SABATHIE, Dolores TONNET, Sylvie GUILLOTIN

SSM: Virginie BEALAS, Liberate NAHIMANA, Corinne NOGUEIRA

SDIT: Muriel BERTAUD, Natacha KALBFUSS, Séverine MARTINET, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Sabine GUILLOT DE SUDUIRAUT, Emmanuel BEAUCHENE

SAHPL: Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA

SPN: Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN

SRNH: Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, Caroline RICHALET

UbD16-86: Annie GRAVIER, Gisèle CASTILLE, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79: Cécile LACHABROUILLI, Coralie LEVY

UD24: Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT

UD33: Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE

UD40: Joëlle DUCOURNEAU

UD47: Marie-Christine DE MAILLARD, Florence RODRIGUES

UD64: Corinne DUBEGUIER

GRUD : Marie-Catherine DAUMARD

ASN : Simon GARNIER, Martine KUNTZ, Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES

Profil gestionnaire de factures : Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Christelle ANDRIEUX, Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU, Michelle GONZALES, Simon GARNIER.

Section IV : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 354, à Danièle CARRIER, Christine SABATHIE, Bernard FOURNET, Darmi MADI ATTOUMANI, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolores TONNET.

Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur le BOP 113 à Sandrine COULAUD (SPN) et Guillaume MEDEREL (SPN)

ARTICLE 8 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses,
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire.
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes.
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

ARTICLE 9 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale

des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 10_: La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 11 février 2022.

ARTICLE 11 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 14 avril 2022

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine



Alice-Anne MÉDARD

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2022-04-12-00002

ARRETE du 12/04/2022 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, exploités par l'entreprise GT Logistics



PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST

ARRÊTE DU 12 / 04 / 2022
PORTANT DÉROGATION INDIVIDUELLE A TITRE TEMPORAIRE

Portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, exploités par l'entreprise GT Logistics

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfète de la zone de défense et de sécurité sud-ouest
Préfète de la Gironde

- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le code de la route, et notamment l'article R. 411-18 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5-I ;
- Vu** l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2021 ;
- Vu** le risque de contamination d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) par les oiseaux de la faune sauvage lors de leur migration et l'existence de cas avérés sur le territoire national ;
- Vu** les missions de dépeuplement de volailles confiées à GT Logistics par le marché national conclu par le ministère de l'agriculture dans le cadre de mesures ordonnées par l'État sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine, Corse comprise ;
- Vu** l'emplacement du siège social de l'entreprise GT Logistics 66 quai Français, 33 530 Bassens ;
- Vu** l'avis favorable des préfets de département de la zone de défense sud-ouest ;

Considérant que la période migratoire des oiseaux de la faune sauvage peut perdurer jusqu'à fin juin 2022 ;

Considérant que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise GT Logistics assurent le transport du matériel et des produits indispensables à la gestion de crise IAHP, dont la rupture d'approvisionnement peut avoir des conséquences sanitaires ou économiques préjudiciables ;

Considérant la nécessité d'assurer la cohérence de réponse des services de l'État en ce qui concerne les autorisations exceptionnelles temporaires de circulation, et cela pour l'ensemble des 12 départements de la zone de défense Sud-Ouest ;

Considérant qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En application de l'article 5.I de l'arrêté interministériel du 16 avril 2021, les véhicules exploités par l'entreprise GT Logistics sont autorisés à circuler, à titre temporaire en dérogation aux interdictions prévues aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté interministériel précité (relatif aux interdictions de circulation générales et complémentaires des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge).

Article 2

La circulation, en charge ou en retour à vide, des véhicules transportant le matériel et les produits nécessaires au dépeuplement des volailles en élevage ou sur site dédié dans le cadre de mesures ordonnées par l'État est exceptionnellement autorisée sur les départements de la zone de défense sud-ouest sous les conditions suivantes :

- le samedi 16 avril 2022 à 22h jusqu'au lundi 18 avril 2022 à 22h (Pâques)
- le mercredi 25 mai 2022 à 22h jusqu'au jeudi 26 avril 2022 à 22h (Ascension)
- le samedi 4 juin 2022 à 22h jusqu'au lundi 6 juin 2022 à 22h (Pentecôte)
- En dehors des dates citées ci-dessus, les dimanches du 24 avril 2022 au 26 juin 2022, de la veille 22h à 22h

Article 3

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle, auprès de l'agent de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Article 4

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 5

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de zone :

- les préfets de départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer),
- les directeurs départementaux de la sécurité publique ,
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie.

Le présent arrêté sera notifié aux responsables légaux de l'entreprise GT Logistics et aux ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique.

Fait à Bordeaux, le 12 / 04 / 2022 à 14 heures

La préfète de zone Sud-Ouest,

